

**Appel à projet « JEUNES CHERCHEURS »  
pour l'organisation d'un colloque labellisé FED  
Campagne 2023**

**TEXTE DE CADRAGE**

**Ouverture de l'AAP : 21 février 2023**

**Date limite d'envoi des dossiers : 28 avril 2023**

**Réponse aux porteurs de projets : 15 mai 2023**

**Organisation du colloque : avant le 15 décembre 2023**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS**

La Fédération de recherche « *Droits, Pouvoirs et Sociétés* » (FED 4280) depuis sa création en 2008 s'attache à structurer et coordonner la recherche en droit et science politique en soutenant les Unités membres et leurs projets pour faciliter notamment l'émergence de projets inter-laboratoires et interdisciplinaires.

Composée aujourd'hui de 3 UMR (ADES en secteur partagé droit/santé, DICE et MESOPOLHIS sous la triple tutelle AMU, Sciences Po Aix et CNRS), 9 UR et de l'École doctorale « *Sciences juridiques et politiques* » (ED 67), la FED regroupe de fait l'ensemble des acteurs du périmètre recherche de la Faculté de droit et de science politique (FDSP) tout en se caractérisant par une ouverture disciplinaire tant dans sa composition que dans sa politique scientifique.

Elle entend être un véritable animateur de la politique de recherche en droit et science politique et a, en ce sens, développé des outils tels que des campagnes annuelles de soutien aux colloques et à l'édition, une collection éponyme aux PUAM pour valoriser la production en droit et au-delà celle de travaux sur des sujets sociétaux novateurs enrichis du dialogue entre SHS.

Elle participe par ailleurs à la coordination et à l'animation d'actions transverses comme celles inscrites au partenariat entre la FDSP et le monde judiciaire (Faculté au palais, Entretiens Portalis...).

La FED favorise ainsi l'émergence de projets inscrits dans ses axes de recherche prioritaires, incite à la pluridisciplinarité et au renforcement des collaborations scientifiques inter-laboratoires et contribue enfin à faciliter la mise en synergie de compétences scientifiques pour soutenir l'excellence de la recherche en droit et science politique et son rayonnement.

Pour poursuivre le renforcement de sa politique scientifique la Fédération a décidé, avec l'appui de la Faculté de droit et de science politique, de lancer son premier **Appel à projet « Jeunes chercheurs »** pour l'organisation d'un colloque labellisé FED autour de la thématique de **LA GOUVERNANCE**.

Ce thème transverse qui structurera la politique de la Fédération pour les prochaines années, ouvre en effet un large champ d'analyses croisées tant du concept lui-même que de ses déclinaisons/développements dans tous les domaines du droit et de la science politique.

### Les objectifs de l'AAP sont :

- ✓ d'accompagner le développement du potentiel scientifique de jeunes chercheurs (MCF nommés lors des 5 dernières années, jeunes docteurs en droit) en soutenant une première expérience de pilotage d'un colloque répondant aux plus hauts standards scientifiques ;
- ✓ d'encourager et soutenir l'interdisciplinarité ;
- ✓ de soutenir le développement de méthodes de recherche innovantes tant dans la conception que dans l'animation de manifestations scientifiques ;
- ✓ de faciliter l'émergence de futures collaborations et projets de recherche fédératifs ;
- ✓ de soutenir l'excellence de la jeune recherche et contribuer à sa visibilité ;
- ✓ de valoriser la production scientifique de la jeune recherche en droit et science politique.

Une enveloppe d'un montant maximum de 10.000 € sera allouée à l'Appel à projets (AAP) 2023 qui permettra le financement du projet retenu.

### CADRE SCIENTIFIQUE

La Fédération de recherche « *Droits, pouvoirs et sociétés* » a choisi le thème de la *gouvernance* comme thématique générale structurant son activité pour les quatre prochaines années. Le premier événement marquant, ouvrant cette période, prend la forme d'un appel à projet sur **le(s) concept(s) de gouvernance**, pour l'organisation d'un colloque et la publication de ses actes, ouvert aux jeunes enseignants-chercheurs des centres de recherches relevant de la Fédération.

Il s'agit d'inciter la jeune recherche à conduire ce type de manifestation scientifique, en lui proposant de l'assister, d'un point de vue matériel, dans la réalisation de ce projet.

Ce projet se veut résolument pluridisciplinaire, de manière interne, entre les différentes disciplines juridiques, en France et à l'étranger, et de manière externe, mobilisant des représentants d'autres sciences sociales et, en particulier, des sociologue, politiste, historien, économiste et philosophe.

En tant qu'évènement premier, ce colloque posera la question du sens du terme de « gouvernance », en mobilisant tout à la fois les différentes disciplines de la science du droit et les autres sciences sociales. La question de la pluralité, de la communicabilité ou de l'unité du concept entre ces différents discours constituera le fil rouge de la réflexion menée sur le thème.

La direction du colloque doit mobiliser au moins deux collègues provenant de disciplines différentes.

Le projet de colloque doit témoigner de modalités originales et créatives d'organisation, permettant de renforcer à la fois la qualité scientifique du projet et la diffusion des connaissances.

La Fédération de recherche assumera la charge administrative liée à l'organisation du colloque sous la direction des porteurs de projet.

Le budget proposé pour l'organisation et la publication des actes du colloque est de 10.000 euros.

## **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION**

### **Pour être éligible le projet doit répondre aux conditions suivantes :**

1- La responsabilité scientifique du projet de colloque est collégiale et est assurée par au moins 2 jeunes chercheurs issus d'Unités de recherche différentes membres de la Fédération ;

*Des chercheurs d'autres unités que celles de rattachement des porteurs ou d'autres disciplines peuvent être associés scientifiquement au projet sans avoir le statut de porteurs.*

2- Le colloque lauréat devra être organisé avant le 15 décembre 2023 sur l'un des sites de la Faculté de droit et de science politique (Aix-en-Provence, Marseille ou Arles) ;

3- Les actes du colloque seront publiés par la FED dans sa collection « *Droits, pouvoirs et sociétés* » aux PUAM et les articles des contributeurs d'Aix-Marseille Université déposés par eux dans HAL AMU.

Les projets de colloques jugés éligibles **seront évalués selon les critères suivants :**

#### **1- Qualité scientifique du projet**

- ✓ Adéquation du projet avec les objectifs de l'Appel
- ✓ Traitement innovant et original du sujet
- ✓ Mise en œuvre de l'interdisciplinarité : en droit et au-delà
- ✓ Recours à des méthodes de recherche innovantes

#### **2- Conduite collégiale du projet**

- ✓ Capacité à construire collectivement un projet de colloque interdisciplinaire
- ✓ Calendrier et méthodes de préparation et de suivi (comité scientifique, réunions...)
- ✓ Coordination et animation du projet par l'équipe
- ✓ Association de chercheurs notamment d'autres disciplines que le droit

#### **3- Economie générale du projet scientifique**

- ✓ Budget réaliste et proportionné aux objectifs scientifiques poursuivis
- ✓ Budget équilibré et conforme aux critères d'utilisation de l'aide allouée
- ✓ Impacts financiers des méthodes et modes d'organisation retenus

#### **4- Retombées scientifiques et valorisation du projet**

- ✓ Résultats et apports du colloque sur l'état de la question
- ✓ Retombées scientifiques : capacité du colloque à incuber un projet de recherche, à développer des partenariats scientifiques et/ou ...
- ✓ Rayonnement
- ✓ Modes de valorisation (hors publication) : vidéos, diffusion ...
- ✓ Dépôt dans HAL AMU des contributions

## **CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

Le projet de colloque lauréat de l'Appel sera labellisé FED.

À ce titre, le financement attribué sera géré intégralement par la Fédération qui, en étroite collaboration avec les porteurs du projet, en assurera le pilotage administratif et financier. Il ne sera procédé à aucun transfert financier.

Le FED, veillera ainsi au respect des marchés, du cadre réglementaire de l'Appel et à la bonne utilisation de l'enveloppe financière allouée au projet lauréat : éligibilité, prévisibilité et conformité des dépenses.

### **Les dépenses éligibles à cet AAP sont :**

- 1- Déplacements et hébergements des intervenants (hors AMU) ;
- 2- Frais de bouche : accueils et pauses café, repas (restaurants, traiteurs) ;
- 3- Frais de reprographie (PSI-DEPIL AMU) ;
- 4- Frais liés à la communication et à la valorisation.

Les dépenses d'équipement et d'emploi de personnels (contrats, vacations...) ne sont pas éligibles. Aucune rémunération ou indemnisation ne peut être versée aux porteurs pour leurs responsabilités dans la conduite du projet ni aux intervenants pour leurs contributions scientifiques.

Les porteurs veillent au bon déroulement de la manifestation, dans le respect du projet présenté et des éventuelles prescriptions formulées par le Comité de sélection.

Ils s'engagent notamment à informer dans les meilleurs délais la Fédération de tout changement dans l'organisation du colloque afin de convenir avec elle des ajustements nécessaires à la poursuite à moyens constants du projet. Toute demande de dépassement devra être argumentée et est soumise à l'acceptation de la FED.

Les porteurs s'engagent par ailleurs à transmettre à l'issue de la manifestation un bilan scientifique - le bilan financier sera produit par la FED – qui sera présenté en Conseil de la Fédération.

Enfin, les porteurs s'engagent à veiller à la remise par les contributeurs de leurs textes en vue de la publication des actes du colloque, à paraître - sous la direction scientifique des porteurs - dans la collection « *Droits, pouvoirs et sociétés* » aux PUAM ainsi qu'au dépôt dans HAL AMU pour les enseignants-chercheurs et chercheurs d'Aix-Marseille Université.

La FED coordonnera cette publication avec les Presses et veillera au respect des consignes aux auteurs et des préconisations relatives à l'ouvrage (volume, calendrier...).